PROCEDURE DE SAISIE IMMOBILIERE



Adresse du bien : 29, Chemin du Champ à Loup 95410 GROSLAY

Type de bien : Maison d'habitation à un étage, avec sous-sol et jardin

SCP PLOUCHART – SIA -GAUTRON Commissaires de Justice 25, Rue Paul Bruel 95380 LOUVRES

etude@plouchartassocies.com

EXPEDITION

SCP Thierry PLOUCHART Aurore SIA Cécile GAUTRON Commissaires de Justice

Associés 25, Rue Paul Bruel 95380 LOUVRES

Tel: 01 34 72 60 60 Fax: 01 34 72 68 18 CCP PARIS N° 626251 N Email: etude.plouchart@wanadoo.fr



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

LE DIX-NEUF AVRIL
De 16h00 a 17h20

COMMISSAIRE DE JUSTICE

REFERENCE ETUDE N° 50230516 CFCAL / MEMEDOV

PVD ACTE500 Tiers

À LA DEMANDE DE :

LE CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE L BANQUE, Société Anonyme dont le siège social est 1, Rue d STRASBOURG (67000), agissant poursuites et diligences de ses re légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Paul BUISSON, / Rue Pierre Butin à PONTOISE (95300), ainsi qu'en mon Étude

Je, Thierry PLOUCHART, Commissaire de Justice Associé au Société Civile Professionnelle Thierry PLOUCHART, Aurc Cécile GAUTRON, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justi Tribunal Judiciaire de Pontoise, demeurant, 25, Rue Docteur Pa LOUVRES (95380), soussigné,

Me suis rendu ce jour 29, Chemin du Champ à Loup à GROSLAY (95410), à l'effet de procéder aux constatations suivantes, étant au préalable précisé :

- Que selon acte reçu le 26 Novembre 2018 par Maître Aurélien MAISONNIER, Notaire à SARCELLES (95200), prêt fut consenti par le CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE au profit de Monsieur et Madame Erzan et Suada MEMEDOV;
- ➤ Qu'à la garantie de ce prêt, affectation hypothécaire ou privilège de prêteur de deniers fut consenti(e) sur le bien dont la désignation est la suivante, soit :

COMMUNE DE GROSLAY (VAL D'OISE),

Une **MAISON** sise 29, Chemin du Champ à Loup, cadastrée section AI numéro 298, Lieudit « Chemin du Champ à Loup », pour 6 ares 11 centiares et comprenant :

Au sous-sol : trois pièces, dont chaufferie et cave ; au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon, W.C., penderie, salle de bains ; à l'étage : palier, salle d'eau avec W.C., deux chambres ;

- Qu'en raison du non-paiement des échéances, la requérante entend poursuivre la saisie immobilière de ces biens;
- Qu'elle a donc le plus grand intérêt à ce que la description de ces biens, édifiés ou en cours d'édification, soit effectuée ;et qu'elle me requiert d'y procéder.

Déférant à cette réquisition, j'ai, en vertu des articles R. 322-1 et L. 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, procédé aux constatations suivantes, en présence de deux témoins majeurs, Messieurs Pascal GOUGEON et Christophe LE HAZIFF, de Monsieur Romain WOOTTUM, Serrurier requis de la SARL CLÉS EN MAIN, de Monsieur Guillaume SUBE, Diagnostiqueur du Cabinet CERTIMMO 78, dont le siège social est 34, Avenue Marcel Perrin, à MÉRY-SUR-OISE (95540), ainsi qu'en présence de Monsieur et Madame MEMEDOV, propriétaires, lesquels, convoqués pour le rendez-vous de ce jour par courrier de mon Étude en date du 3 Avril 2023, soit :

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE COMMUNE DE GROSLAY (95410) 29, CHEMIN DU CHAMP-À-LOUP

UNE MAISON À USAGE D'HABITATION, COUVERTE EN TUILES MÉCANIQUES, COMPRENANT :

I – REZ-DE-CHAUSSÉE SURÉLEVÉ DIVISÉ EN :

- Escalier et perron d'accès couvert
- Cuisine dans laquelle on pénètre directement, longée par un couloir de distribution

-1	Pièce de séjour traversante, avec cheminée et placard de rangement sous l'escalier d'accès au premier étage, donnant sur l'arrière par une porte-fenêtre sur une terrasse carrelée couverte par un auvent sommaire, avec un escalier d'accès au jardin
¥	Salle d'eau avec douche, lavabo et W.C.
II – PI	REMIER ÉTAGE DIVISÉ EN :
-	Palier situé en haut de l'escalier
-	Petit couloir de distribution éclairé par un Velux, et équipé de placards de rangement en soupente
>-	Deux chambres
-	Salle d'eau avec douche, lavabo et W.C., éclairée par un Velux
TTT C	NOVIG GOV DAVIGÉ EN
111-8	SOUS-SOL DIVISÉ EN :
#1	Couloir de distribution
¥	Trois pièces de rangement
-	Salle d'eau avec douche, lavabo et lave-mains

- Une pièce à usage de buanderie, dans laquelle se trouve implanté un ballon d'eau chaude
- Un placard de rangement situé sous l'escalier d'accès au rez-dechaussée et un local de rangement indépendant sous la terrasse

Eau, électricité, chauffage électrique par convecteurs muraux.

Espace cimenté côté gauche, et jardin d'agrément engazonné sur l'arrière, l'ensemble fermé sur rue par muret bas, clôture grillagée et portillon métallique.

L'ensemble paraissant cadastré section AI n° 298 pour une contenance totale de 6 ares et 11 centiares (611 mètres carrés)

OCCUPATION DES LIEUX

Je constate que les lieux sont à ce jour faiblement meublés.

Monsieur et Madame MEMEDOV, propriétaires, me déclarent avoir quitté les lieux et habiter dans un autre logement.

ASSURANCE

D'après les déclarations des propriétaires, les lieux ne seraient pas assurés à ce jour.

TAXE FONCIERE

D'après les déclarations de Monsieur MEMEDOV, propriétaire, la Taxe Foncière annuelle afférente à ce bien est de : 1.200,00 euros environ.

ÉTAT D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT

1) REZ-DE-CHAUSSÉE

Perron d'entrée et cuisine

Peinture sur plafond et murs

Carrelage au sol

Pièce de séjour

Peinture et faux plafond partiel

Peinture murale Parquet au sol

Salle d'eau

Peinture au plafond Faïence murale Carrelage au sol

2) PREMIER ÉTAGE

Palier, couloir et chambres

Peinture sur plafond et murs

Parquet au sol

Salle d'eau

Peinture sur plafond et murs

Carrelage au sol

3) SOUS-SOL

Ensemble des pièces (sauf salle d'eau)

Peinture sur plafond et murs

Carrelage au sol

Salle d'eau

Peinture au plafond Faïence murale Carrelage au sol

De façon générale, la maison présente un intérieur usagé, avec des revêtements de plafonds, murs et sols anciens et défraîchis.

À l'issue de ces constatations, Monsieur Guillaume SUBE, Diagnostiqueur du Cabinet CERTIMMO 78, a procédé au mesurage de la superficie des pièces de ce bien.















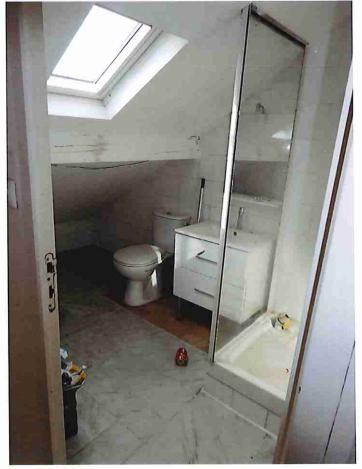










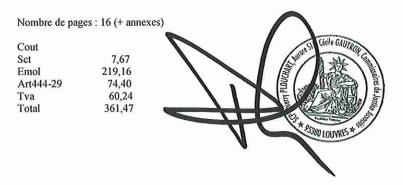






Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat de Description pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouvent annexés un extrait de plan cadastral, l'Attestation de Surface Habitable dressé sur 7 pages par le Cabinet CERTIMMO 78, et incluant un jeu de clichés photographiques pris par mes soins lors des présentes constatations.

<u>COÛT</u>: trois cent soixante et un euros et quarante sept centimes.



Département : VAL D OISE

Commune : GROSLAY

Section : AI Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/03/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2022 Direction Générale des Finances Publiques DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

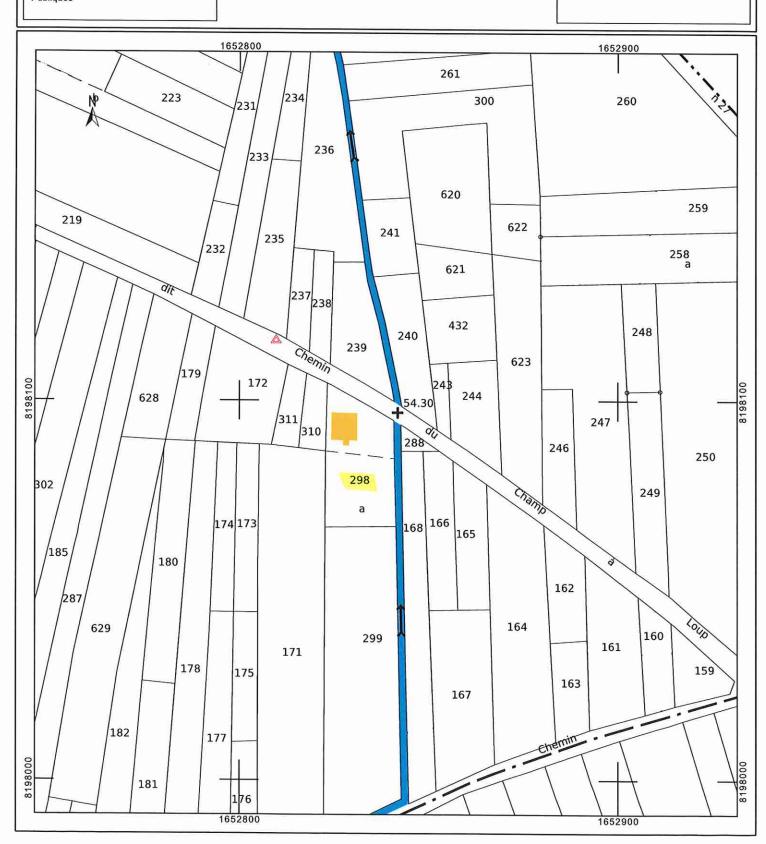
SCP
Thierry PLOUCHART
Aurore SIA
Cécile GAUTRON

Commissaires de Justice Associés 25, rue Paul Bruel 95380 LOUVRES Tél.: 01 34 72 60 60 Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 95093 95093 CERGY PONTOISE CEDEX tél. 01.30.75.72.00 -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

cadastre.gouv.fr





CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin 95540 MERY-SUR-OISE Tél: 01 34 24 97 65 contact@certimmo95.fr

Mr MEMEDOV

Dossier N° 23-04-0716 #SH

Attestation de surface habitable



Cécile GAUTRON

Commissaires de Justice Associés
25, rue Paul Bruel
761.: 01 34 72 60 60

Désignation de l'immeuble

Adresse:

29, chemin du Champ à Loup

95410 GROSLAY

Référence cadastrale :

AI / 298

Lot(s) de copropriété :

Sans objet

N° étage : Sans objet

Nature de l'immeuble : Étendue de la prestation : Maison individuelle Parties Privatives

Destination des locaux :

Habitation

Date permis de construire :

Inconnue



Désignation du propriétaire

Propriétaire :

Mr MEMEDOV - 29, chemin du Champ à Loup 95410 GROSLAY

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification:

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage :

Guillaume SUBE

Cabinet de diagnostics :

CERTIMMO 78

s: CERTIMMO /

34, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE N° SIRET : 444 221 675 00036

Compagnie d'assurance :

AXA

N° de police: 10755853504

Validité: DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Réalisation de la mission

N° de dossier :

23-04-0716 #SH

Ordre de mission du :

19/04/2023

Document(s) fourni(s):

Aucun

Commentaires :

Néant









Cadre réglementaire

- Article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation : Règles dimensionnelles
- Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière
- Articles 2 et 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

Synthèse du mesurage

Surface habitable: 85.94 m²

(quatre-vingt cinq mètres carrés quatre vingt quatorze décimètres carrés)

Surface des annexes : 40.78 m² - Surface non prise en compte : 25.77 m²

Constatations diverses

Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite.

Il appartient aux propriétaires de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surfaces privatives.

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires		Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC (1)
	Maiso	n			
	Sous-s	ol			
Couloir	Sous-sol			2.59 m²	
Pièce 1	Sous-sol			7.08 m²	
Dégagement	Sous-sol			3.37 m²	
Salle d'eau avec wc	Sous-sol			2.89 m²	
Buanderie	Sous-sol			4.14 m²	
Pièce 2	Sous-sol			10.98 m²	
Pièce 3	Sous-sol			9.73 m²	
		Sous-totaux		40.78 m²	
	RDC sure	élevé			
Entrée			1.18 m²		
Entrée	Marches et cage d'escalier				1.27 m
Cuisine			12.39 m ²		
Salle d'eau avec wc	·		4.94 m²		
Séjour salle à manger			36.60 m ²		
Placard sous escalier			0.45 m ²		
Escalier (rdc vers 1er)	Marches et cage d'escalier				2.01 m





LOCAUX	Commentaires	Commentaires			Surfaces NPC (1)
	Sou	ıs-totaux	55.56 m²		3.28 m²
	1er étage				
Palier			3.91 m ²		
Palier	Hauteur < 1,80 m				7.56 m²
Couloir			6.08 m²		
Couloir	Hauteur < 1,80 m				11.19 m²
Salle d'eau avec wc			1.85 m²		
Salle d'eau avec wc	Hauteur < 1,80 m				3.74 m²
Chambre 1			9.46 m²		
Chambre 2			9.08 m²		
	Sou	ıs-totaux	30.38 m²		22.49 m²
	Sou	s-totaux	85.94 m²	40.78 m²	25.77 m²
(1) Non prises en compte	SURFACES	TOTALES	85.94 m²	40.78 m²	25.77 m²

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 19/04/2023

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 20/04/2023





Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Plans et croquis

Planche 1/4: Maison - Sous-sol

Planche 2/4 : Maison - RDC surélevé

■ Planche 3/4 : Maison - 1er étage

Planche 4/4 : Maison - Extérieurs maison

	Légende	
Surface habitable	Surface des annexes	Surface non prise en compte

Dossier N° 23-04-0716 #SH Mr MEMEDOV 3 / 7





PLANCHE DE REPERAGE USUEL N° dossier: 23-04-0716 N° planche: 1/4 Version: 1 Type: Croquis					Adresse de l'immeuble:	29, chemin du Champ à Loup 95410 GROSLAY	
						33 123 31(332.1)	
Origine du pl	an: Ca	binet de diagnos	tic		Bâtiment – Niveau:	Maison - Sous-sol	

Document sans échelle remis à titre indicatif

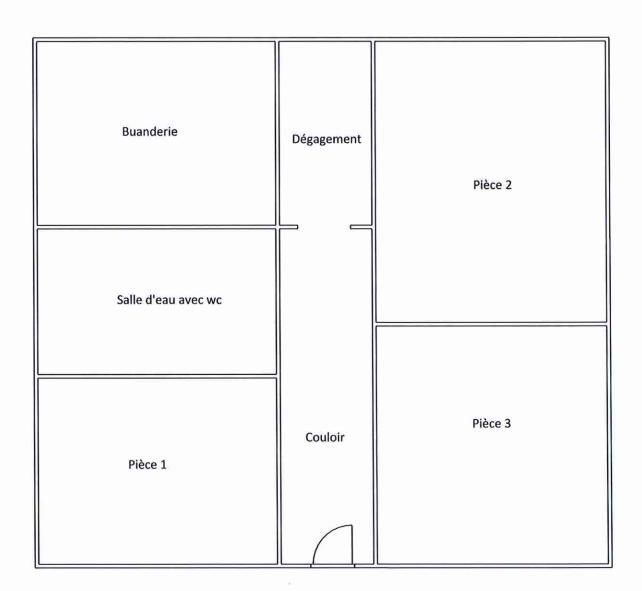




PLANCHE DE REPERAGE USUEL					Adresse de l'immeuble:	29, chemin du Champ à Loup 95410 GROSLAY	
N° dossier: 23-04-0716						55 126 51155211	
N° planche: 2/4 Version: 1 Type: Croquis				Croquis			
Origine du pl	an: Ca	binet de diagnos	tic		Bâtiment – Niveau:	Maison - RDC surélevé	

Document sans échelle remis à titre indicatif

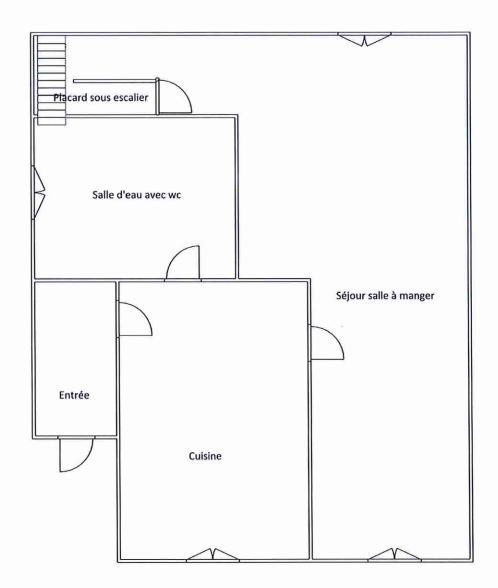
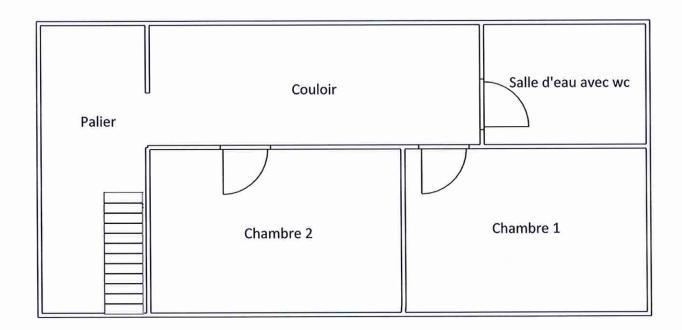






PLANCHE DE REPERAGE USUEL N° dossier: 23-04-0716					Adresse de l'immeuble:	29, chemin du Champ à Loup 95410 GROSLAY	
N° planche:	N° planche: 3/4 Version: 1 Type: Croquis						
Origine du pl	an: Ca	abinet de diagnos	tic	, ·	Bâtiment – Niveau:	Maison - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Dossier N° 23-04-0716 #SH Mr MEMEDOV 6 / 7



ATTESTATION

Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



AXA France IARD, atteste que :

CERTIMMO 78

Madame Audrey BUNEL 1bis boulevard Cotte 95880 ENGHIEN LES BAINS

Bénéficie du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), partles privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Repérage de termites avant travaux

Etat parasitaire - Diagnostic Mérules

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la règlementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en œuvre des préconisations

Réalisation de bilans thermiques : thermographie infrarouge

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Constat sécurité piscine

Milièmes de copropriété, tantièmes de charges

Assainissement autonome

Assainissement collectif

Diagnostic accessibilité handicapés Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auguel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1" Janvier 2023 au 1" Janvier 2024, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 26 décembre 2022, pour la Société AXA

AXA France IARD SA

Société enorpme ou capital de 214 799 010 Euros Siège sotial: 313, Terzisies de l'Arche - 92727 Nanteire Ceder 727 077 460 R.C.s. Nanteire Entreprise régie pu le Code des assurance - TVA inteixemmunautie n° 178 14 722 077 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261. C.COI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1